



Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES

En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :

Verbier : Rue de Médran parcelle n°5145, introduction de deux signaux OSR n° 2.49 Interdiction de s'arrêter assorti de la plaque complémentaire des deux côtés de la route et introduction d'un signal OSR n° 4.09 Impasse

Villette : Route de Corberaye, parcelle n° 17441, introduction de deux signaux OSR n° 4.49 Indicateur de direction « Alp'Sports Thérapies & Fiduciaire Alpina SA »

Verbier : Ch. des Luis, parcelle n° 4069, pose d'une barrière de type Donbar à la hauteur de la parcelle n° 1910. La route sera fermée uniquement en cas de danger d'avalanche.

Ch. du Cli, parcelle n° 1669, pose d'une barrière de type Donbar à la hauteur de la parcelle n° 1382. La route sera fermée uniquement en cas de danger d'avalanche.

Rte du Golf, parcelle n° 3343, pose d'une barrière de type Donbar à la hauteur de l'intersection du chemin des Esserts. La route sera fermée uniquement en cas de danger d'avalanche.

Rte du Golf, parcelle n° 4061, pose d'une barrière de type Donbar à la hauteur de la parcelle n°4114. La route sera fermée uniquement en cas de danger d'avalanche.

Rte de la Marlénaz, parcelle n° 4196, pose d'une barrière de type Donbar à la hauteur de la parcelle n°2788. La route sera fermée uniquement en cas de danger d'avalanche.

Bruson : Axe Valbord (Bruson) – La Côt (Mayen-de-Bruson)
Hiver 2013/2014
Durant la haute saison et les week-ends

Pose d'un panneau « interdiction générale de circuler dans les deux sens » OSR 2.01 sur l'axe communal Valbord – La Côt assorti de la plaque complémentaire « à l'exception des détenteurs de vignette ».

Durant ces périodes cet axe est desservi par une navette.

Pose d'un panneau « interdiction de parquer » OSR 2.50 pour les parkings de La Côt assorti de la plaque complémentaire « à l'exception des détenteurs de vignette »

Durant le reste de l'hiver les panneaux seront masqués

Les plans de signalisation peuvent être consultés auprès de l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble durant les heures d'ouverture (8h-12h)

Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 10 (dix) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.

Bagnes, le 12.11.2013

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes
Cpl. Christillin J-C.**